

Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et inaliénables. Ils forment une part importante de ce qui contribue à faire de notre société une civilisation. Cependant, ils sont constamment sous pression. Les droits civils et politiques sont minés par les menaces pesant sur la sécurité et par les politiques répressives qui prétendent y répondre. La conception différente des droits de l'homme qui prévaudrait dans d'autres cultures est souvent exploitée pour vider ces derniers de leur substance. De nombreux droits économiques et sociaux n'ont pour ainsi dire pas été appliqués.

Une partie du «rêve européen» consiste à faire de l'Union européenne un modèle de civilisation dans le monde, un exemple en matière de respect des droits de l'homme. Cela exige de solides mécanismes de contrôle au sein de l'UE ainsi qu'une politique étrangère qui promeuve constamment les droits de l'homme au-delà des frontières de l'Europe.

Améliorer le cadre institutionnel

Pour l'heure, l'UE ne dispose d'aucune personnalité juridique. Elle n'a donc pas encore signé la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). Cependant, le traité de Lisbonne prévoit deux avancées importantes en ce qu'il confère un caractère contraignant à la charte des droits fondamentaux - y compris dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune - et qu'il autorise l'UE à adhérer à la CEDH. Tous les États membres sont en outre parties à la convention. Aux articles 6 et 7 de l'actuel traité sur l'UE, l'Union s'engage à respecter l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales tels qu'ils sont définis dans la CEDH. Pour compléter cette dernière, l'UE a rédigé la charte des droits fondamentaux.

Le traité sur l'UE affirme que le respect et la promotion des droits de l'homme ne se limitent pas au territoire européen, mais constituent aussi un objectif de premier plan de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Le traité de Lisbonne élargit également l'accès à la Cour de justice européenne (CJE) de Luxembourg. Dans la plupart des cas, les questions de droits de l'homme sont examinées par la CJE lorsque les tribunaux nationaux demandent une clarification de la législation européenne. Les arrêts de la Cour ont ancré plus fermement l'UE aux normes en matière de droits de l'homme telles que la CEDH. Pour les Verts, la PESC devrait également tomber sous la juridiction de la CJE à l'avenir, afin d'offrir une forme de recours juridique à ceux dont les droits de l'homme sont bafoués par les politiques de l'UE.

La Commission européenne est chargée de contrôler l'application du droit européen par les États membres. Elle ne consacre cependant pas assez de ressources à assurer un traitement rapide et satisfaisant de toutes les violations. Les États membres ont de plus en plus tendance à s'opposer à l'interférence de la Commission. Les Verts appellent la prochaine Commission à

réaffirmer son engagement en faveur des droits de l'homme et à nommer en son sein un commissaire aux droits de l'homme.

Depuis 2007, l'UE dispose d'une Agence des droits fondamentaux (FRA). Une fois par an, celle-ci dresse un rapport sur la situation des droits fondamentaux en Europe. Tous les secteurs ne sont cependant pas couverts. Les Verts souhaitent que la mission de la FRA soit élargie de telle sorte qu'elle puisse contrôler l'ensemble des propositions législatives de l'UE et évaluer la situation prévalant dans les États membres ainsi que les politiques et les actions de ces derniers. Si la mission première de la FRA porte sur l'UE elle-même, l'Agence devrait également superviser la politique étrangère. Elle devrait pouvoir assister l'ensemble des institutions européennes dans l'évaluation de la situation des droits de l'homme dans les pays tiers, et notamment du caractère effectif des clauses en faveur des droits de l'homme dans les traités que l'Union conclut avec ces pays.

Les Verts proposent en outre que chaque présidence du Conseil organise un forum public sur les droits de l'homme, dans le cadre duquel la société civile et les institutions européennes pourraient entretenir un dialogue en profondeur sur les questions de droits de l'homme relatives aux États membres et à l'UE dans son ensemble.

Droit dérivé

L'engagement de l'UE en faveur des droits de l'homme se reflète en outre concrètement dans les actes législatifs. Les directives de lutte contre les discriminations forment un exemple pour le monde entier. La directive sur l'égalité de traitement indépendamment de la race ou de l'origine ethnique oblige les États membres à interdire les discriminations aussi bien sur le marché du travail que sur celui des biens et des services. La discrimination de genre est combattue par la législation européenne depuis plus de 30 ans. L'égalité de traitement indépendamment de l'âge, du handicap, de la religion, des croyances ou de l'orientation sexuelle est prescrite sur le marché du travail. Une proposition de directive, en cours de préparation, prévoit de l'élargir à d'autres domaines.

La directive sur la protection des données personnelles fixe d'importantes limites à la volonté sans cesse croissante des gouvernements de violer la vie privée des personnes. Son champ d'application devrait être élargi pour inclure la justice et les affaires intérieures.

L'UE, cependant, a également produit des actes législatifs qui semblent limiter les droits garantis par les conventions internationales. La directive sur le regroupement familial, par exemple, permet aux États membres d'exiger que les enfants de douze ans ou plus réussissent un examen d'intégration avant de pouvoir rejoindre leurs parents.

Dans le cadre du processus législatif européen, les Verts rappelleront toujours les obligations internationales de l'Union. Ils sont prêts à prendre toutes les mesures juridiques qui s'imposent pour remettre en cause les décisions susceptibles de constituer une violation des droits de l'homme.

Conseil de l'Europe

Toute personne estimant que ses droits, entérinés dans la CEDH, ont été violés peut invoquer la convention devant un tribunal national. Lorsque cette démarche s'avère insuffisante et que tous les recours judiciaires nationaux ont été épuisés, elle peut déposer une plainte contre son pays devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. La lenteur de la procédure nuit toutefois à l'efficacité de la protection des droits de l'homme. Les Verts

considèrent comme primordial que les États membres débloquent les fonds nécessaires à l'accélération des procédures et qu'il soit fait pression sur la Russie pour qu'elle abandonne son opposition à la réforme de la CEDH.

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe surveille également depuis longtemps le respect des droits de l'homme. Les institutions européennes devraient s'inspirer de cette expérience, intégrer les mécanismes de surveillance et utiliser les normes développées par le Conseil de l'Europe.

OSCE

L'UE devrait renforcer son soutien aux activités de promotion des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ceci concerne en particulier le haut-commissaire aux minorités nationales et le bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, qui est sévèrement critiqué et menacé par la Russie.

Nations unies

L'UE devrait conclure des accords de coopération avec les institutions et organisations internationales chargées de la protection des droits de l'homme, et notamment avec le haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et les autres organes onusiens qui jouent un rôle de premier plan dans l'application de la déclaration universelle des droits de l'homme.

L'UE devrait également conclure un accord-cadre avec le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en vue d'accélérer la ratification et la mise en œuvre des conventions des Nations unies par les États membres de l'UE. Les Verts appellent à cet égard à la ratification de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Dans le même esprit, ils déplorent que, pour l'heure, seuls 9 États membres¹ de l'Union aient ratifié le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, qui exige l'instauration de mécanismes nationaux indépendants de contrôle des lieux de détention. La ratification de ce protocole par l'ensemble des États membres conférerait une plus grande crédibilité à la politique extérieure de l'UE en matière de lutte contre la torture.

Le Conseil des droits de l'homme joue un rôle fondamental dans l'architecture générale des Nations unies. Son mécanisme d'examen périodique universel peut potentiellement améliorer l'universalité du contrôle des engagements et des pratiques en matière de droits de l'homme en soumettant tous les membres de l'ONU à un même examen. Les recommandations par pays formulées dans le cadre de l'examen de l'ONU devraient être systématiquement prises en considération par les institutions européennes, que ce soit dans le cadre du dialogue politique avec un pays tiers ou de la définition de critères de référence à respecter par ce pays en échange des aides et des échanges commerciaux.

Se pencher plus attentivement sur les droits de l'homme

Droits civiques

¹ Danemark, Espagne, Estonie, Malte, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.

Dans le débat public, les droits de l'homme sont souvent opposés à la sécurité. Les Verts considèrent cette opposition comme erronée. Les droits de l'homme sont les principaux garants de notre sécurité. Quiconque abandonne les normes en matière de droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité a d'ores et déjà été vaincu, car les droits de l'homme nous rendent plus forts, particulièrement en temps de crise.

Dans la «guerre contre la terreur», les gouvernements ont essayé de légitimer les violations des droits de l'homme en les présentant comme un élément de la lutte contre le terrorisme. L'administration Bush a même autorisé la torture comme méthode d'interrogatoire. Les droits de l'homme ont été et sont foulés aux pieds à Abou Ghraïb, à Bagram et à Guantanamo. Les Verts sont résolument opposés à cette pratique. Une société se prévalant des droits de l'homme ne peut troquer les libertés individuelles fondamentales contre un sentiment - trompeur - de sécurité. Au final, elle perdra les deux. La promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit est, à long terme, le fondement le plus solide de la stabilité et de la paix. Nous saluons la décision de Barack Obama de fermer Guantanamo. L'UE doit jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution pour ces prisonniers innocents, que les États-Unis comptent libérer mais qui ne peuvent retourner dans leur pays, sous peine d'y être torturés ou parce qu'ils sont devenus apatrides. Les États membres de l'Union doivent envisager de les accueillir au sein de l'Union.

Si elle souhaite devenir un acteur mondial crédible en matière de droits de l'homme, l'UE ne peut se permettre d'ignorer les violations des droits de l'homme qui surviennent sur son propre territoire. L'interdiction de la torture, telle qu'elle est définie à l'article 1 de la convention des Nations unies contre la torture, est totale et ne souffre aucune exception, que ce soit en temps de guerre ou de menaces, d'instabilité politique sur le plan intérieur ou de toute autre urgence. Dès lors, il est primordial que les institutions européennes et les États membres appliquent les recommandations contenues dans la résolution de 2007 du Parlement européen sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers. Ce n'est qu'en jetant la lumière sur le rôle joué par certains États membres dans la pratique illégale des restitutions extraordinaires que nous pourrions garantir que l'UE et ses États membres ne seront plus jamais impliqués dans ce genre de violations des droits de l'homme.

Notre rôle dans le débat sur la politique de sécurité reste celui de partisans d'une approche pondérée, de gardiens de la liberté et de garants de l'État de droit. Nous continuerons de rappeler à nos opposants politiques que les traités internationaux définissent des critères stricts pour toute mesure visant à limiter les droits civiques, tels que le droit à la vie privée. Ces mesures doivent faire la preuve de leur caractère *légitime, proportionné et nécessaire*, et des garde-fous doivent être posés pour éviter les abus. Les mesures particulièrement répressives prises ces dernières années, au niveau tant national qu'europpéen, ne passent pas cette épreuve juridique. Elles constituent donc une violation des droits de l'homme.

La liberté d'expression est une pierre angulaire de toute société démocratique. Ce droit protège également les opinions qui choquent, dérangent ou offensent, pour autant qu'elles n'incitent pas à la violence ou à la haine. Le droit à la liberté d'expression est cependant soumis à diverses pressions de la part de différents acteurs. Les Verts continueront de résister aux tentatives de transiger sur la liberté d'expression, même lorsqu'elle est susceptible d'entrer en opposition frontale avec des croyances religieuses ou autres ou avec la perception des intérêts sécuritaires des États.

Plusieurs fois dans un passé récent, des rencontres ou des marches pacifiques dans certains États membres, généralement appelées Gay Pride ou festivals gay, ont été menacées par des

attaquants sans que les autorités ne réagissent pour en protéger les participants. Parfois, ces dernières ont même annulé ces événements pour de prétendus motifs de sécurité. Il s'agit d'une violation manifeste des droits civiques des participants, et les Verts lutteront toujours pour s'assurer que de tels événements puissent avoir lieu partout dans l'Union (et de faire pression sur les États extérieurs à l'Union pour permettre la tenue de ces événements).

Droits sociaux¹

La déclaration universelle des droits de l'homme ne contient pas seulement des droits *civils et politiques* (droits CP), comme le droit à la liberté d'expression ou le droit à ne pas être torturé, mais aussi des droits *économiques, sociaux et culturels* (droits ESC). Les droits CP sont définis en détail dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est juridiquement contraignant, et les droits ESC dans le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Conformément à cette structure, le Conseil de l'Europe dispose également d'un document sur les droits CP, la fameuse CEDH, ainsi que d'un document sur les droits ESC, la charte sociale européenne. Cette dernière protège les droits tels que le droit au travail, à des conditions de travail justes et équitables, à la santé et à la sécurité au travail, à la liberté d'association, à la sécurité sociale, à la prestation de services sociaux, au logement, etc. Cette charte diffère de son homologue mondiale dans la mesure où elle se concentre sur les droits liés à l'emploi et aux conditions de travail, tandis que le pacte international relatif aux droits ESC a une portée plus générale.

La charte européenne des droits fondamentaux réunit pour la première fois en un texte unique les droits civils, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens et de toutes les personnes résidant dans l'Union. Elle semble cependant plus généreuse concernant les droits civils et politiques que concernant les droits ESC. Elle tend également à insister sur les droits des travailleurs. Défenseurs de la justice sociale, les Verts veulent ouvrir un débat sur l'extension des droits économiques, sociaux et culturels de la charte lorsque celle-ci aura acquis force contraignante sous sa forme actuelle.

Les droits sociaux ne doivent pas être perçus comme de simples aspirations des gouvernements. Ces derniers auront à justifier de choix qui empiètent sur ces droits, y compris devant les tribunaux. Les droits sociaux couvrent le droit à des conditions de vie décentes, à l'alimentation, à un logement adéquat, à la santé, à l'éducation, à l'accès à l'eau, aux services sociaux de base et à la sécurité sociale. Les droits de l'homme étant indivisibles, ces droits doivent être respectés tout autant que les droits civils et politiques. À l'échelle mondiale, ils jouent un rôle fondamental dans le respect des objectifs du Millénaire pour le développement. Les droits ESC visent à créer les conditions socio-économiques et culturelles qui permettent aux individus de vivre une vie décente. En 2008, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté par consensus un protocole facultatif au pacte international relatif aux droits ESC. Une fois ratifié, celui-ci offrira aux personnes dont les droits - tels que le droit à l'alimentation - ont été bafoués la possibilité d'introduire une plainte auprès des Nations unies. Les Verts veilleront à la ratification rapide de ce protocole par les États membres de l'UE. Ce protocole renforcera la force exécutoire des droits ESC.

Minorités culturelles et ethniques

Tous les pays d'Europe sont multiculturels. L'on peut distinguer deux types de multiculturalité: la multinationalité et la polyethnicité. La multinationalité fait référence à la coexistence de plus d'un groupe national au sein d'un État. Ces groupes vivent dans des régions géographiquement

¹ Voir également: «Pour une Europe sociale: la vision des Verts», document de politique du PVE, 2008.

bien définies et vivent sur leur territoire depuis longtemps. C'est le cas des minorités ethniques hongroises en Roumanie, des Samis de Scandinavie ou des Gallois et des Écossais au Royaume-Uni. La polyethnicité décrit la situation par laquelle des immigrants de l'étranger se sont installés dans un pays et vivent généralement disséminés sur tout le territoire, comme c'est le cas des Turcs et des Marocains en Allemagne et aux Pays-Bas, des Pakistanais et des Indiens au Royaume-Uni ou des Nord-Africains en France.

Les Verts sont au cœur de la lutte pour l'égalité des droits de ces deux catégories de minorités culturelles. Ils sont par ailleurs fermement convaincus que la «politique d'égalité», qui met l'accent sur l'égalité des droits individuels, doit être complétée par une «politique de la différence», que l'on peut décrire comme une politique visant à reconnaître l'identité culturelle et la particularité de chacun dans le domaine public. Cette politique protège les cultures, dans la mesure où, pour leurs membres, elles forment une condition de la dignité.

La politique de la différence peut être intégrée à la politique de l'égalité en offrant une voix à ceux qui, jusqu'à présent, ont toujours été exclus du développement théorique et politique des droits de l'homme. Elle ne doit cependant pas déboucher sur des droits propres à certains groupes, des droits détenus exclusivement par certains. Elle pourrait mener à une réinterprétation ou à une transformation des droits existants ou à l'introduction de nouveaux droits qui, s'ils ont été introduits à partir des expériences de groupes culturels ou de femmes, peuvent à présent être considérés comme des droits égaux et universels. Ainsi, la question de savoir si les employés devraient être autorisés à prier sur leur lieu de travail est généralement associée au précepte islamique des cinq prières quotidiennes. Cependant, le droit de prier ou de méditer sur le lieu de travail ne devrait pas être réservé aux musulmans, mais accordé à tous les travailleurs.

Plus particulièrement, les droits de l'homme de la communauté rom doivent être protégés. Depuis l'élargissement de l'Union, cette communauté est devenue l'une des principales minorités de l'UE. La marginalisation sociale des Roms et les discriminations à leur encontre sont très répandues, notamment dans des secteurs fondamentaux tels que l'accès à l'éducation, au logement et à l'emploi. Les Verts appellent à une stratégie européenne globale axée sur les droits de l'homme afin d'améliorer la condition des Roms.

Migrants et réfugiés¹

La principale tâche du moment en Europe en matière de politique des droits de l'homme est la protection des réfugiés. Des milliers de personnes périssent chaque année aux frontières extérieures de l'Europe: elles meurent de faim, de soif, par noyade ou par suffocation.

Pour les migrants et les demandeurs d'asile, les possibilités d'atteindre l'UE sont de plus en plus restreintes. La Commission européenne veut que les frontières soient surveillées par des avions sans pilote et des satellites, et elle voudrait enregistrer les empreintes digitales de tous les voyageurs qui pénètrent sur le territoire de la Communauté et suivre l'ensemble de leurs déplacements. L'Europe forteresse édifierait un nouveau mur virtuel. Les Verts sont opposés à ces plans. L'UE devrait au contraire se voir en pionnière d'une politique des réfugiés guidée par les droits de l'homme. Nous avons le devoir de veiller à ce que les personnes qui ont besoin de protection puissent accéder à l'Union. Au lieu de se refermer, l'UE a besoin d'une stratégie d'envergure liant sa politique des réfugiés et de l'immigration à sa politique en matière de développement, de commerce extérieur et de droits de l'homme. Un soutien actif et durable doit être fourni non seulement au développement économique et écologique des pays d'origine ou

¹ Voir également: «L'Europe est un continent d'immigration», document de politique du PVE, 2008.

de transit, mais aussi à la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme: nous devons aider à garantir que les citoyens de ces pays jouissent de la perspective d'une vie sûre et pleine de sens.

Chacun a le droit de quitter son pays de résidence ou d'origine et de chercher refuge dans un autre pays. Quiconque a besoin d'un abri au titre de la convention de Genève sur le statut des réfugiés doit pouvoir accéder à une procédure équitable au sein de l'UE. Une réforme de Frontex, l'Agence européenne pour la gestion des frontières extérieures, s'impose donc d'urgence. Frontex devrait mettre en place une coopération structurée avec le haut-commissaire aux réfugiés des Nations unies, de manière à faciliter les opérations de sauvetage des migrants qui risquent leur vie en essayant de rejoindre l'Union. Elle ne devrait jamais enfreindre le principe de non-refoulement et devrait garantir en permanence un accès adapté aux procédures d'introduction d'une demande d'asile.

Il est inacceptable d'éloigner contre leur volonté les demandeurs d'asile déboutés vers des pays non sûrs, dont les pays d'origine et de transit. Personne ne devrait être rapatrié avant que sa demande d'asile au sein de l'Union n'ait été examinée de manière juste et exhaustive. Si un retour s'avère impossible ou inhumain en raison de violations des droits de l'homme - et notamment de fortes discriminations et de persécutions en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle - dans le pays d'origine, les personnes concernées devraient se voir accorder un permis de séjour. Les États membres devraient contrôler les conditions de vie et d'intégration des réfugiés reconnus et des personnes rapatriées vers leur pays d'origine ou de transit et prendre les mesures qui s'imposent pour leur fournir une aide appropriée.

Il n'y a pas d'«immigrants clandestins». L'état de «sans-papiers» n'est rien d'autre qu'une situation administrative et ne peut être considéré comme un délit. Dès lors, les Verts condamnent la stigmatisation des immigrants non régularisés. Les migrants dépourvus de documents officiels doivent avoir accès aux soins de santé et aux prestations sociales de base ainsi qu'à une aide juridique gratuite. Leurs enfants ont le droit d'être scolarisés jusqu'à l'âge de scolarisation obligatoire. La directive «Retour» de l'Union européenne, qui permet de détenir des immigrants clandestins pour une période pouvant aller jusqu'à 18 mois, a largement terni la réputation de championne des droits de l'homme dont bénéficiait l'UE. Tant que la détention sera la norme au sein de l'Union, les Verts lutteront pour une détention la plus courte possible et dans les meilleures conditions possibles (en termes de respect de la dignité humaine, de loisirs, d'hygiène et de vie privée). Les mineurs et les migrants vulnérables ne devraient jamais être détenus. Les centres de détention devraient être ouverts aux médias, aux ONG, aux responsables politiques et aux organisations internationales.

Droits de la femme

Si les droits de la femme relèvent des droits de l'homme, ils n'en méritent pas moins une mention particulière, de par l'ampleur et la nature des violations dont ils font l'objet. Dans de nombreux pays, les femmes n'ont aucun droit de propriété et ne peuvent décider de leur propre vie. Les taux de mortalité maternelle sont inutilement élevés. Si l'égalité des hommes et des femmes est incluse dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les progrès en la matière sont limités. Les Verts sont persuadés que l'émancipation des femmes est indispensable pour lutter contre la pauvreté. L'UE devrait accroître ses efforts et nommer un représentant pour les droits de la femme.

En dépit de plusieurs directives contre les discriminations, des progrès doivent être réalisés au sein de l'UE dans le domaine de l'emploi et de la rémunération des femmes. L'égalité de rémunération doit être garantie. Des mesures doivent être prises pour lutter contre le

harcèlement sexuel et psychologique sur le lieu de travail. Une attention toute particulière doit être accordée aux femmes issues des minorités ethniques et aux femmes immigrées.

Nous appelons les États membres à prendre les mesures qui s'imposent pour endiguer et interdire la violence domestique et l'exploitation sexuelle des enfants.

Diversité sexuelle

Si le traité de Lisbonne entre en vigueur, la charte européenne des droits fondamentaux deviendra contraignante pour les institutions européennes et pour les États membres pour autant qu'ils agissent dans le cadre de la législation européenne. Cette situation impliquera notamment l'interdiction des discriminations sur la base de l'orientation sexuelle. Elle fera à nouveau de l'Union le fer de lance de la lutte pour l'égalité des droits des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres. La route est encore longue, cependant, avant que la Gay Pride de Varsovie devienne un festival gay et non plus une protestation. Pour fournir aux minorités sexuelles de meilleurs instruments juridiques pour combattre les discriminations et leur montrer que l'UE les soutient, la proposition de directive prévoyant l'égalité de traitement sur le marché des biens et des services et en matière de sécurité sociale, d'éducation et de soins de santé doit être adoptée. Les Verts ont lutté âprement pour l'adoption de cette directive et continueront sur cette voie. Par ailleurs, la directive sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes sera bientôt révisée. Les Verts veulent inclure l'identité sexuelle dans les motifs de discrimination prohibés. En outre, une reconnaissance officielle et une promotion par l'UE des principes de Yogyakarta (une série de principes sur l'application de normes internationales en matière de droits de l'homme pour les questions d'orientation et d'identité sexuelles) seraient un signe important de la lutte proactive menée par l'Union en faveur de l'égalité des droits pour tous. Nous inviterons également le Conseil à adopter une législation garantissant que les États membres appliquent le principe de reconnaissance mutuelle des couples homosexuels, qu'ils soient mariés ou qu'ils vivent sous un régime d'union civile.

Droits des personnes handicapées

L'entrée en vigueur, en 2008, de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées est à marquer d'une pierre blanche. Les Verts appellent l'UE et ses États membres à la transposer sans délai dans leur législation et à garantir ainsi aux personnes handicapées l'accès aux services et l'égalité de traitement. Un élément essentiel de cette stratégie est l'adoption rapide de la proposition de directive européenne susmentionnée sur l'égalité de traitement.

Politique étrangère

Les droits de l'homme sont un élément essentiel de la prévention des crises et des conflits. Ils forment le cœur d'une politique moderne en faveur de la paix et de la sécurité. Après tout, les violations actuelles des droits de l'homme portent en elles les guerres de demain. La politique de sécurité doit toujours s'accompagner d'une politique des droits de l'homme. Dans sa lutte contre les conflits violents, l'UE doit s'assurer de l'absence de violations des droits de l'homme, de manière à prévenir toute nouvelle spirale de conflits et de violences.

L'UE doit intégrer la question des droits de l'homme à toutes ses politiques extérieures, y compris commerciales. Elle doit agir plus résolument au niveau international pour promouvoir le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle doit travailler à l'«humanisation» du droit des nations; à faire en sorte que les droits de l'homme priment la souveraineté des États et que la communauté internationale soit mieux équipée pour répondre

aux violations graves des droits de l'homme. Le soutien continu au tribunal pénal international est un exemple type de cette approche.

D'ores et déjà, dans ses accords avec les pays tiers, l'UE intègre une clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie. Elle entame des dialogues sur les droits de l'homme. Tous les accords européens, y compris sectoriels, devraient inclure de telles dispositions. Actuellement, toutefois, trop peu est fait pour leur conférer un réel poids et pour vérifier les progrès réalisés en la matière. Une politique plus efficace passe par des mécanismes plus précis d'application des clauses relatives aux droits de l'homme et à la démocratie. En particulier, les plans d'action adoptés dans le cadre de la politique européenne de voisinage doivent contenir des critères de référence et des objectifs clairs permettant une évaluation effective. L'UE ne doit pas faire mystère que le développement de l'aide et des relations commerciales avec ses voisins dépend pour une large part des progrès réalisés en matière de droits de l'homme et de démocratie. Naturellement, les contrôles doivent être plus stricts pour les pays souhaitant adhérer à l'Union.

Conclusion

L'instauration d'une véritable «culture des droits de l'homme» au sein de l'Union passe par le développement d'un système exhaustif de contrôle du respect de ces droits, couvrant les États membres, le Conseil de ministres et les décisions prises dans le cadre de la coopération intergouvernementale. La protection des droits de l'homme et des droits fondamentaux ne consiste pas seulement en un respect formel des lois en la matière, mais aussi et surtout en leur promotion active et en des interventions lorsque ces droits sont violés ou appliqués de manière non satisfaisante. À cette fin, les Verts appellent la nouvelle Commission, qui prendra ses fonctions en 2009, à nommer une commissaire aux droits de l'homme en lieu et place du groupe de travail actuel composé de commissaires, dans lequel les responsabilités sont diluées.

Cette commissaire spéciale devrait demander des comptes aussi bien aux États membres qu'à ses collègues. Elle instaurerait un mécanisme par lequel la Commission fournirait une réponse rapide aux plaintes individuelles. Elle inviterait la Commission à revoir la législation qui va dans le mauvais sens, telle que la directive «Retour» ou la directive sur la conservation des données, qui oblige les opérateurs de services de télécommunication à empiéter sur la vie privée de leurs clients. Elle devrait veiller à ce que la protection des droits de l'homme suive l'évolution des nouvelles technologies: les droits numériques sont des droits civiques.

Si le traité de Lisbonne entre en vigueur, le haut-représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité deviendra également vice-président de la Commission. À ce titre, le vice-président devra rendre des comptes au Parlement européen. Il s'agit d'une nette amélioration en termes de contrôle parlementaire des actions extérieures de l'UE. Le défi, pour le Parlement, sera de s'assurer que les droits de l'homme orienteront effectivement la politique étrangère et qu'il fera lui-même preuve d'une plus grande implication, par exemple dans le dialogue sur les droits de l'homme avec les pays tiers. D'où l'intérêt d'une commission à part entière sur les droits de l'homme au Parlement européen, en remplacement de la sous-commission actuelle. À l'heure où les droits de l'homme courent le risque d'être mis de côté et piétinés par la rivalité croissante entre puissances mondiales, il serait encourageant que l'UE renforce sa capacité à agir pour les défendre.